



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration - Soixante-dix-septième session

Rome, 10-11 décembre 2002

DISCOURS DE CLÔTURE
DU PRÉSIDENT BÅGE À LA
SOIXANTE-DIX-SEPTIÈME SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames et Messieurs les administrateurs,

Je voudrais à présent résumer les délibérations et rappeler les décisions prises au cours de cette session.

Le Conseil d'administration a commencé l'examen des questions financières par l'état des contributions à la cinquième reconstitution des ressources du FIDA (document EB 2002/77/R.2 et additif), notant que les instruments de contribution déposés, y compris les versements en espèces et sous forme de billets à ordre effectués au titre d'annonces non accompagnées d'instruments de contribution, représentent à présent 78,5% du montant total révisé des annonces de contribution qui se chiffre à environ 443,1 millions de USD. Il a constaté en outre que les versements reçus au titre des contributions complémentaires correspondent à 76,4% du montant total annoncé.

Le Conseil a ensuite examiné le rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour le troisième trimestre de 2002 (document EB 2002/77/R.3), qui fait apparaître une moins-value nette de 2 millions de USD, portant ainsi le montant cumulé des pertes pour les neuf premiers mois de l'année à 11 millions de USD. Toutefois, le Conseil a aussi noté qu'avec l'inversion de tendance amorcée à partir d'octobre, le produit cumulé avait atteint 2,5 millions de USD fin novembre et devrait se monter à 6 millions de USD en fin d'année.

Les administrateurs se sont vivement félicités de l'application de la nouvelle politique de placement qui a été menée à bonne fin, la part des avoirs en actions dans le portefeuille global ayant été abaissée de 45% à légèrement moins de 10%. Ils ont en outre accueilli avec satisfaction le fait qu'aucune moins-value en capital n'ait été enregistrée sur les ventes réalisées pour réduire le pourcentage des avoirs en actions.

Le Conseil a examiné les ressources disponibles pour engagement (document EB 2002/77/R.4 et additif) et approuvé le recours au pouvoir d'engagement anticipé (PEA) à concurrence de 176,2 millions de USD. Il a également noté que, compte tenu des rentrées attendues d'ici la fin de l'année, le montant total utilisé au titre du PEA serait de 283 millions de USD environ au 31 décembre 2002, au lieu de 299 millions de USD comme il était prévu dans le programme de travail et budget administratif du FIDA pour 2002.

Les administrateurs ont fait l'éloge du programme de travail et budget administratif du FIDA pour 2003 (document EB 2002/77/R.5), non seulement pour la clarté et la concision du document présenté, mais aussi parce qu'il fait apparaître une corrélation explicite entre l'allocation des ressources et les priorités stratégiques. Nous avons hautement apprécié les commentaires utiles formulés par les administrateurs tant à l'occasion du séminaire informel tenu la veille de la session que pendant la réunion. Nous sommes heureux que le nouveau processus ait été bien accueilli et, pour notre part, nous mettrons à profit les conseils donnés pour affiner et renforcer encore le processus pour l'année prochaine.

Le Conseil a approuvé le programme de travail prévu pour 2003 à hauteur de 450 millions de USD en prenant note que le niveau pourrait être ajusté pendant l'année 2003 en fonction de celui des ressources disponibles. À cet égard, il a également pris acte que la limite globale prévue pour le recours au PEA en 2003 est de 400 millions de USD. Le Conseil a également approuvé l'affectation d'un montant total de 27,6 millions de USD au mécanisme de financement du développement des programmes (MFDP).

Le Conseil d'administration a en outre recommandé que le Conseil des gouverneurs approuve un budget administratif pour 2003 à hauteur de 45,2 millions de USD, ce qui représente une croissance réelle nulle par rapport au budget de 2002. S'agissant de la demande formulée par plusieurs administrateurs d'assouplir quelque peu cet usage déjà ancien de la croissance réelle zéro pour le budget, je tiens à redire ici combien j'apprécie la confiance que le Conseil manifeste ainsi à l'égard de la direction. Toutefois, nous estimons qu'il faut examiner plus avant l'utilisation de nos ressources internes et évaluer l'impact du programme de transformation stratégique (PTS) avant d'éventuellement nous écarter de ce principe.

Lors des débats, le financement de l'évaluation indépendante externe du FIDA demandée par la Consultation sur la sixième reconstitution des ressources du Fonds à l'occasion de ses récentes délibérations, a suscité certaines préoccupations. Celles-ci étaient centrées sur la question de savoir si les contributions volontaires prévues pour le financement de l'évaluation seraient suffisantes. À cet effet, le Conseil a décidé de recommander que le Conseil des gouverneurs, dans le contexte de la proposition de budget administratif qui lui sera soumise, autorise le Conseil d'administration à approuver tout financement encore nécessaire pour l'évaluation après réception des contributions volontaires. Ce montant figurera comme dépense extraordinaire non récurrente dans le budget de 2003.

Comme l'avaient demandé plusieurs administrateurs lors des délibérations tenues en septembre sur les priorités stratégiques, il a été donné au Conseil de nouvelles précisions sur le financement supplétif et l'usage auquel ces fonds sont destinés dans le document sur la politique du FIDA relative aux ressources supplétives (document EB 2002/77/R.6). Ces informations ont été accueillies avec satisfaction et la direction a été encouragée à envisager d'inclure des données sur toutes les ressources supplétives et complémentaires dans les futurs documents relatifs au programme de travail et au budget administratif. Certains administrateurs ont préconisé d'élargir le programme de cadres associés pour inclure un plus grand nombre de professionnels provenant des pays en développement. On est également convenu de l'importance de la coordination des donateurs dans l'octroi de fonds supplétifs. Certains ont estimé que le FIDA devrait rationaliser le nombre de fonds supplétifs en faveur de quelques fonds multidonateurs à vocation bien précise. Il a été toutefois souligné que les



reconstitutions représentent le financement multidonateur qui, en définitive, confirme l'appui des membres aux opérations du FIDA.

En conclusion, il a été reconnu de manière générale que trois critères étaient importants en ce qui concerne les fonds supplétifs: premièrement, la politique régissant leur utilisation doit être cohérente au regard des politiques opérationnelles générales et des priorités du FIDA; deuxièmement, les fonds doivent être gérés sur la base du recouvrement des coûts; et troisièmement, le volume des fonds supplétifs doit constituer une part raisonnable de l'ensemble des ressources du FIDA.

Le rapport du Comité d'audit (document EB 2002/77/R.7) a été présenté au Conseil par son président par intérim, M. Alain Guillouët, qui a commencé son compte rendu en louant le travail et le dévouement du président sortant, M. Anthony Beattie. Les administrateurs ont aussi exprimé leur reconnaissance pour la remarquable contribution qu'a apportée M. Beattie aux travaux du Comité pendant les cinq années où il en a assuré la présidence et je tiens à redire ici, à titre personnel, ma profonde gratitude pour les services qu'il a rendus au FIDA.

En entérinant le rapport du Comité d'audit, le Conseil d'administration a également autorisé le prélèvement d'un montant de 3,6 millions de USD sur les ressources du FIDA en 2002 en tant que charge ponctuelle afin de couvrir le déficit actuariel au 31 décembre 2001 du plan d'assurance maladie après cessation de service. À cet égard, il a en outre recommandé au Conseil des gouverneurs qu'il établisse un fonds d'affectation spéciale sur lequel seront virées à l'avenir les ressources destinées au plan d'assurance. Le Conseil a aussi approuvé la modification du principe comptable appliqué aux dons autres que ceux provenant du MFDP comme préconisé dans le rapport.

Le Conseil d'administration a entendu une communication orale actualisant et complétant le rapport écrit sur la quatrième session de la Consultation sur la sixième reconstitution des ressources du FIDA (document EB 2002/77/R.8). Cette communication faisait le point de l'avancement des travaux et des résultats attendus de la cinquième session de la Consultation, qui doit se tenir prochainement. En ce qui concerne la quatrième session, le Conseil a également examiné et accueilli favorablement la proposition visant à renforcer la présence du FIDA sur le terrain en développant les capacités dans les pays (document EB 2002/77/R.9), qui récapitulait les conclusions et les recommandations issues des délibérations des deux précédentes sessions de la Consultation.

Notant que le Fonds avait pris des arrangements innovants pour renforcer les capacités dans plusieurs pays, le Conseil a demandé que soit effectuée une analyse rapide de 15 pays ayant des activités pertinentes dans les différentes régions afin d'établir sur cette base des recommandations pour lui permettre d'examiner plus avant cette question à sa session de septembre 2003. Dans ce contexte, il a été suggéré de créer un groupe ad hoc du Conseil d'administration composé de représentants des trois listes pour accompagner le processus.

Il a également été présenté au Conseil une version abrégée de l'exposé des outils de décision en matière de financement rural (document EB 2002/77/R.10) qui récapitule un ensemble de directives destinées à mettre en application la politique du FIDA en matière de financement rural dans le cadre des programmes qu'il appuie. Les administrateurs se sont félicités de l'efficacité de ces outils, en particulier du fait qu'ils serviront à guider au plan opérationnel les chargés de portefeuille de pays, les personnels des projets et les consultants en ce qui concerne les aspects clés du financement rural et leur incidence sur les interventions du FIDA à tous les stades du cycle des projets.

Le Conseil d'administration a examiné le rapport de situation 2002 sur la participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (document EB 2002/77/R.11) qui faisait également le point de la mise en œuvre et de l'évolution de la politique de l'Initiative. Le débat a de nouveau porté sur les efforts déployés par le Fonds pour mobiliser des ressources externes additionnelles afin de contribuer à financer sa participation à l'Initiative. Pour sa part, le Japon

estimait que la situation financière du FIDA lui permet de couvrir les coûts des allègements de dette des pays pauvres très endettés (PPTE) en faisant appel à ses propres ressources internes, tout en admettant que cela entraînera une réduction du programme de prêts qui pourrait toutefois être compensée en relevant le recours au PEA. De l'avis général, il ne devrait pas être nécessaire, dans l'idéal, de réserver des ressources pour le FIDA sur le fonds fiduciaire PPTE administré par la Banque mondiale, mais on a reconnu qu'à titre temporaire, cette solution n'était pas à négliger. À cet effet, l'Administrateur pour la Norvège a annoncé que son pays envisageait d'affecter, sur sa contribution au fonds fiduciaire, l'équivalent de 5 à 6 millions de USD à la dette à l'égard du FIDA. Enfin, le Conseil a décidé qu'un document d'information sur la teneur du rapport de situation pourrait être soumis à la session du Conseil des gouverneurs, qui se tiendra prochainement.

Le Conseil d'administration s'est penché sur la procédure d'examen des exposés des options et stratégies d'intervention par pays (COSOP) par le Conseil d'administration (document EB 2002/77/R.12), qui est à l'essai depuis avril 2001. Il a approuvé les recommandations formulées dans le document sur-le-champ, le contenu et l'utilisation des COSOP; le processus d'élaboration; la procédure d'examen des COSOP par le Conseil d'administration; et leur diffusion. En étudiant ces recommandations, les administrateurs ont formulé de nouvelles suggestions sur la possibilité d'établir un ordre de priorité pour l'examen des COSOP par le Conseil, compte tenu du nombre de COSOP en question, ainsi que sur la mesure dans laquelle leur formulation devait être liée aux documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). Je saisis cette occasion pour souligner une fois encore que la corrélation entre les deux devrait et doit en fin de compte se traduire par une appropriation de la stratégie par le pays – ce qui est essentiel pour l'efficacité du programme de pays appuyé par le FIDA.

Le Conseil d'administration a examiné les COSOP concernant la République dominicaine (document EB 2002/77/R.13) et le Rwanda (document EB 2002/77/R.14) et approuvé 11 programmes et projets: quatre en Afrique, deux dans la région Asie et Pacifique, deux en Amérique latine et Caraïbes, et trois dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord. Au cours de l'examen des propositions de programmes et projets, l'Administrateur pour les États-Unis a déclaré qu'il ne pouvait pas s'associer à l'approbation consensuelle de la proposition de projet pour la Syrie, et s'est par conséquent abstenu.

La proposition de programme pour l'Indonésie a été formulée et approuvée dans le cadre du mécanisme flexible de financement. La proposition de programme pour le Nigéria, dont le prêt n'avait pas encore été négocié lors de sa soumission au Conseil, a été approuvée à condition qu'en cas d'importantes variations apportées pendant les négociations aux modalités présentées à cette session, les modifications soient soumises au Conseil pour approbation à sa prochaine session. Le Conseil a également approuvé quatre propositions de dons.

Le Conseil a ensuite passé en revue les documents sur les activités prévues au titre des projets (document EB 2002/77/R.29 et additifs) qui donnent des informations sur les programmes et projets dans la réserve. Je voudrais souligner ici l'importance que nous attachons à recevoir les réactions de nos administrateurs sur les activités en préparation et, à cet effet, je ferai tout mon possible pour que ces informations soient présentées à l'avenir en temps utile. Je tiens aussi à réaffirmer que nous avons l'intention de présenter avec le prochain document sur les activités prévues au titre des projets une section récapitulative indiquant la corrélation entre les activités en préparation et le cadre stratégique du Fonds.

Le Conseil a réservé un bon accueil à la présentation diaporama introductive pour le Rapport intérimaire sur le Programme de reconfiguration des processus (Programme de transformation stratégique) (document EB 2002/77/R.30) qui expose les résultats de l'étape de planification des processus récemment achevée et les différents aspects de la phase suivante de réalisation, qui devrait être menée à terme d'ici octobre 2003. Le Conseil a également noté que le rapport intérimaire serait soumis à la session du Conseil des gouverneurs prévue prochainement.

Le Conseil d'administration s'est ensuite penché sur le rapport intérimaire sur FIDA V: Plan d'action (2000-2002) (document EB 2002/77/R.31), sur le rapport intérimaire sur le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (document EB 2002/77/R.32), ainsi que sur le rapport de situation de la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté (document EB 2002/77/R.33). Ce faisant, le Conseil a également recommandé que ces rapports soient soumis au Conseil des gouverneurs à sa session de février 2003.

Le Conseil a examiné la demande d'admission à la qualité de membre non originaire (document EB 2002/77/R.35) présentée par la République démocratique du Timor-Leste et recommandé au Conseil des gouverneurs d'agréer cette demande. Il a ensuite approuvé le projet d'ordre du jour provisoire de la session du Conseil des gouverneurs marquant le vingt-cinquième anniversaire du FIDA (document EB 2002/77/R.34/Rev.1) et noté avec satisfaction que le programme des activités du Conseil restait établi selon la nouvelle formule qui avait été introduite avec succès à sa dernière session.

Le Conseil d'administration a ensuite approuvé les dates de ses sessions pour 2004 (document EB 2002/77/R.36) et décidé à titre provisoire d'avancer d'une semaine la tenue de la session d'avril 2003. Le Conseil a également pris note du dernier compte rendu oral sur les rénovations en cours dans les bâtiments du siège du Fonds.

À la demande du Coordonnateur de la liste C, le Conseil a pris note des avis formulés par plusieurs administrateurs en ce qui concerne la répartition géographique du personnel au sein du FIDA ainsi que d'une autre suggestion visant à revoir la composition du Conseil d'administration afin de renforcer la représentation des membres de la liste C. Il a été décidé que le Conseil serait saisi d'un rapport à sa session d'avril 2003, donnant des précisions sur la composition actuelle du personnel du Fonds et qui servira de base à un examen plus approfondi. En ce qui concerne la composition du Conseil, il a été convenu qu'il était nécessaire de procéder à de nouvelles concertations entre États membres.

Enfin, le Conseil a approuvé la diffusion des documents soumis à cette session sur le site public web du FIDA.

Avant de clôturer la session, je tiens à adresser mes adieux à l'Administrateur pour l'Allemagne, M. Rudolf Josef Huber. Je suis certain de parler au nom de vous tous en remerciant M. Huber de sa contribution toujours avisée et constructive aux délibérations de ce Conseil. Nous lui souhaitons tout le succès qu'il mérite dans ses activités futures.

Mesdames et Messieurs les administrateurs,

Cette session n'est pas seulement la dernière de 2002, mais aussi la dernière des membres actuels du Conseil d'administration. Je vous remercie de l'excellent travail que vous avez accompli ces deux dernières années. Je saisis aussi cette occasion pour dire à chacun d'entre vous combien j'ai eu plaisir à travailler avec vous et combien j'ai apprécié la manière dont vous avez orienté nos travaux. Je vous souhaite à tous une bonne fin d'année, une année nouvelle encore meilleure et un retour sans encombre dans vos pays.